

COMMUNE DE GRÉZELS
Séance du 09 avril 2025

Date de la convocation: 31/03/2025

Membres en exercice : 10

Le neuf avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien PEREZ

Présents : 8
Quorum atteint : oui
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Maurin BERENGER, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE
Représentés : Agnès CHAPELET-VOYE représentée par Sébastien PEREZ
Excusés : Valérie JAMPIERRE
Absents :
Secrétaire de séance : Serge LEVERGEOIS

Objet: Vote des subventions aux associations - D_2025_07

Monsieur le maire présente les demandes de subventions reçues :

Association mieux vivre à Grézels, Café associatif "le Couderc", la chasse, la Chambre des Métiers, Les Dauphins, VMEH, association Prévention routière, donneurs de sang basse vallée.

Monsieur le maire rappelle que chaque demande de subvention doit être faite par écrit et motivée.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le montant total des subventions prévu au budget, soit 6 000 euros et rappelle les subventions versées par la commune en 2024 ; la répartition des subventions sera revue en fonction des décisions du conseil. Monsieur le maire rappelle également que le conseil a accepté en 2024 un don de 1 800 € qui doit être reversé au comité des fêtes, au café coopératif le Couderc, ainsi qu'à l'association de la chasse, à la demande du donateur.

Étant intéressés, Serge Leverageois pour le café coopératif, Quentin Fournié et Monique Rivierre pour le Comité des fêtes, ne prennent pas part au débat pour l'association qui les concerne.

Après débat, le conseil décide de répartir les subventions et participations de la façon suivante :

- Mieux vivre à Grézels : 1 300 € (dont don de 600 €)
- Café le Couderc : 600 € (dont don de 600 €)
- association Prévention routière : 100 €
- Donneurs de sang basse vallée : 100 €
- La chasse : 1 050 € (dont don de 600 €)
- la Chambre des Métiers : 80 €
- VMEH : 100 €

La somme restante sur le budget 2025, soit 2670 euros est réservée pour de nouvelles demandes éventuelles.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ



Le/la secrétaire de séance,
Serge LEVERGEOIS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14/04/2025
et publié ou notifié
le 14/04/2025.